

Motion de la Chambre d'agriculture relative à la PAC post 2020 et le futur budget européen

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, réunie en session le lundi 25 juin 2018 à La Barre en Ouche, sous la présidence de Monsieur Daniel GENISSEL, a débattu des perspectives financières de l'Union Européenne pour la période 2021-2027 et des propositions législatives de la Commission concernant la PAC post 2020.

Considérant

- la proposition de la Commission européenne du futur cadre financier pluriannuel européen fixant la contribution des Etats Membres à 1,11 % du RNB (Revenu National Brut) pour l'UE à 27 membres (même taux actuellement sur le périmètre à 27),
- la faiblesse des nouvelles ressources propres de l'Union pouvant représenter 22 milliards €, soit 12 % des recettes budgétaires totales de l'UE,
- la baisse de 15% (en € constants 2018) du futur budget européen consacré à l'agriculture, soit une baisse de 16 % pour le 1^{er} pilier et de 27 % pour le second pilier avant tout transfert, entre les deux programmations à périmètre 27 EM, ce qui se traduira par une nouvelle diminution du revenu des agriculteurs,
- toutes les négociations commerciales engagées par l'UE qui vont ouvrir davantage notre marché à la concurrence mondiale de produits ne respectant pas nos normes et modes de production,

Rappelant

- la situation fragilisée des exploitations agricoles normandes, liée à des chocs économiques et climatiques de plus en plus intenses et fréquents,
- la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles vers la multiperformance économique, sociale et environnementale, pour mieux répondre aux attentes sociétales,

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Dénonce l'ambition insuffisante de l'Union Européenne pour relever les défis de demain sur l'innovation, la sécurité et la défense, la gestion des migrations et des frontières, avec un budget global stable, donc en inadéquation avec des besoins légitimes pour des politiques nouvelles et demande à passer à 1,2 % du RNB, soit le plafond prévu par les textes en vigueur.

Déplore que, seule à ce niveau, la Politique Agricole Commune, politique fondamentale et historique, au cœur d'enjeux alimentaires mondiaux prioritaires, soit la variable d'ajustement à la baisse du budget européen, traduisant ainsi un désarmement de l'Europe sur sa politique native de sécurité et de souveraineté alimentaires,

Relève les injonctions paradoxales de ces propositions européennes avec

- une ambition affichée d'une agriculture plus compétitive, résiliente et innovante, et en même temps une baisse substantielle du budget dédié à l'agriculture,
- des exigences environnementales renforcées au niveau des exploitations agricoles et des besoins croissants en termes d'adaptation au changement climatique, et en même temps une baisse globale des aides publiques aux exploitations agricoles,
- des attentes croissantes de la société européenne en matière de sécurité alimentaire, de préservation de l'environnement et de bien-être animal, et en même temps du fait des négociations commerciales bilatérales engagées par l'UE, l'ouverture inconditionnelle des marchés alimentaires européens à des produits d'importation moins-disants,
- l'affirmation d'une Europe qui protège, et en même temps l'abandon quasi complet des politiques de régulation, seule solution pour gérer les crises fréquentes sur les marchés et éviter les destructions de valeur, d'entreprises et d'emplois,
- la volonté de lutter contre la désertification des territoires ruraux et en même temps une coupe budgétaire substantielle sur la politique de développement rural.

Salue la position du Président de la République française prise tout récemment sur la proposition budgétaire en matière agricole, et **demande** de confirmer lors du Conseil Européen le cap d'une ambition forte pour l'agriculture européenne et française, sans réduction de moyens budgétaires,

Soutient la proposition législative de la Commission européenne sur la PAC post 2020 vers plus de simplification et de subsidiarité avec des plans stratégiques nationaux qui devront être réalisés en concertation avec les Régions, les parlementaires et la profession agricole,

mais **Redoute**

- la complexité de ce dispositif qui doit articuler dans un calendrier contraint un Plan Stratégique National à valider avec les instances européennes, avant de le décliner dans les politiques régionales,
- des distorsions des concurrence entre Etats Membres avec un plan stratégique France, mieux disant sur des aspects environnementaux au détriment de la compétitivité intra-européenne d'une part et pays tiers d'autre part,

et **Demande** dans ce cadre une clarté d'organisation et de répartition des compétences entre Etat et Régions Françaises, chacun devant avoir la pleine responsabilité de ses choix,

Se félicite de

- la possibilité de recourir aux Programmes Opérationnels pour de nouveaux secteurs et demande à la France de se saisir de cette opportunité, pour accompagner la structuration des Organisations de Producteurs notamment dans le secteur laitier,
- la priorité à l'installation avec un budget de premier pilier qui passe de 1 à 2 % de l'enveloppe nationale,
- la nécessité de définir les « agriculteurs authentiques », s'assurant ainsi de réserver les aides aux personnes dont l'activité agricole représente l'essentiel de leur revenu,
- la mise en place d'une réserve de crise pluriannuelle accentuant ainsi la capacité d'intervention de l'Union en cas de nécessité... tout en restant vigilante sur la définition d'une crise par la Commission, manquant souvent de réactivité en la matière (cf crise lait),

Refuse les baisses des taux de cofinancement européens sur le second pilier, nécessitant de mobiliser davantage de fonds nationaux (Etat, Région, Département, Agence de l'eau...) pour utiliser le budget européen (60 millions à l'échelle normande en première estimation sur la future période de programmation avec une architecture semblable et une baisse de 15 % de l'enveloppe Feader),

Exhorte au développement d'une politique plus ambitieuse de gestion des risques, climatiques et économiques, le taux de cofinancement européen des outils de gestion des risques, positionné à 43 %, devant être revu à la hausse, compte tenu de l'enjeu de ces dispositifs pour l'avenir de l'agriculture normande.

Le 25 juin 2018

LE PRESIDENT



Daniel GENISSEL